

Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie C, sous-catégorie 3.10 (nouveau mélange en cuve)

Numéros de référence : 2006-3004 et 2006-3661
Type de demande : Catégorie C, sous-catégorie 3.10 (nouveau mélange en cuve)
Produit : Express Pack HTM :
Express Herbicide Dry Flowable, numéro d'homologation : 22335
2,4-D Low Volatile Ester, numéro d'homologation : 28309
Numéro d'homologation : 22335 (Express Herbicide Dry Flowable), 28309 (2,4-D Low Volatile Ester)
Matière active (m.a.) : Tribénuron-méthyle à 75 % et ester du 2,4-D à 660 g/L présent sous forme de l'ester iso-octyl
Numéro de document de l'ARLA : 1382700

Contexte

L'Express Pack est homologué pour une utilisation sur le blé (de printemps et dur) l'orge et lors des jachères seulement dans les provinces des Prairies et dans la région de Peace River, en Colombie-Britannique. L'actuel mélange en cuve homologué composé de l'Express Pack HTM et du Banvel ou du Banvel II est pulvérisé pour lutter contre le kochia résistant aux dérivés de la sulfonylurée et, selon l'étiquette de l'Express Pack, pour réprimer ou supprimer les dicotylédones dans le blé de printemps (à l'exclusion du blé dur) et l'orge.

But de la demande

Le but de la demande est de modifier l'homologation de l'herbicide Express Pack HTM afin d'ajouter une nouvelle substance au mélange en cuve, soit le Banvel Dry Herbicide (numéro d'homologation 24362), avec l'Express Pack HTM contenant l'Express Herbicide Dry Flowable à 75 % de tribénuron-méthyle (numéro d'homologation 22335) et le 2,4-D Low Volatile Ester à 660 g/L présent sous le forme de l'ester iso-octyl (numéro d'homologation 28309). Le Banvel Dry est appliqué à la même dose que la matière active (dicamba) Banvel II à 53 g m.a./ha.

Évaluation des propriétés chimiques, évaluations sanitaire et environnementale

Une évaluation des propriétés chimiques n'était pas requise puisqu'il n'y a pas eu de modification aux caractéristiques chimiques du produit. De plus, les évaluations sanitaire et environnementale n'étaient pas exigées, car le seul changement au profil d'emploi a été l'ajout d'une substance pour un mélange en cuve, le Banvel Dry. La matière active du Banvel Dry, le dicamba, est actuellement homologuée comme substance mélangée complémentaire avec d'autres produits. Les cultures visées et le calendrier d'application demeurent les mêmes.

Évaluation de la valeur

Plutôt que de soumettre des données, le demandeur a proposé une justification pour étayer sa demande. Cette justification n'a pas fourni des preuves suffisantes que le Banvel Dry est équivalent au Banvel II sur le plan des caractéristiques agronomiques dans le mélange en cuve avec l'Express Pack HTM. Toutefois, des données soumises dans le cadre d'une demande séparée ont été utilisées pour étayer la demande faisant l'objet de ce rapport. Dans le cadre de la demande 2006-2747, les données soumises provenant de six essais au champ ont démontré que le rendement du Banvel Dry Herbicide était semblable à celui du Banvel II Herbicide lorsqu'il était mélangé en cuve seulement avec le Refine SG Herbicide ou avec le Refine SG Herbicide et l'Horizon 240EC Herbicide. Comme l'Express Pack et le Refine SG Herbicide contiennent une matière active commune, le tribénuron-méthyle, et compte tenu que le Banvel Dry et le Banvel II sont déjà homologués en tant que mélange en cuve avec des herbicides du type phénoxy, y compris le 2,4-D, on ne prévoit pas que le rendement du Banvel Dry différerait de façon marquante de celui du Banvel II lorsqu'il sera mélangé avec l'Express Pack Herbicide.

Conclusions

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a terminé l'évaluation de la présente demande et a conclu que les renseignements étaient suffisants pour modifier l'homologation de l'Express Pack HTM et inclure sur son étiquette l'utilisation du mélange en cuve avec le Banvel Dry.

Références

A. Liste des études ou des renseignements soumis par le titulaire d'homologation

Valeur

PMRA 1262711 Rationale For Waiver Of Efficacy Data Requirements For Bridging Use Of Banvel II, PCP 23957 To Banvel Dry, PCP 24362, In Tank Mixtures With Express Herbicide, PCP 22335, and Du Pont 2,4-D Low Volatile Ester Herbicide, PCP 28039.

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2007

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.